<u>2025-09-25-16</u>: Réparation de l'éclairage public - Remplacement lanterne ZA Sablonnière

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

<u>Étaient présents :</u>

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, **Dominique** MENARD. Yamina Vincent PETIT. RIOU. TROISPOILS. Pascal CRUBLEAU. Frédérique LEHON. FREULON. Vincent REBILLARD. Isabelle CHARRAUD. David Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, GEORGET. Marie-Claude HAMARD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Sébastien DROCHON se retire du vote.

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49

Membres présents :37

Pouvoirs :7

Quorum :25

Votants :44

Votes pour :44

Votes contre :0

Abstention :0

Date de convocation :
19/09/2025

Date d'affichage:

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Jacques BONHOMMET, Nooruddine MUHAMMAD, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs:

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Jean PAGIS

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20250925-2025-09-25-16-DE Date de réception préfecture : 06/10/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les statuts du SIEML;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

VU l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, une réparation a été réalisée par le SIEML ;

CONSIDÉRANT la demande de versement de fonds de concours faite par le SIEML pour le dépannage suivant :

EP446-25-39 – ZA de la Sablonnière – LE LION D'ANGERS – «Suite entretien préventif - Remplacement lanterne N°161»

- Montant de la dépense : 1 171,47 € net de taxe
- Taux du fonds de concours demandé : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 878,60 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de versement de fonds de concours faite par le SIEML ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2025 au Lion d'Angers,

Jean Pagis

Secrétaire de Séance

Président

Etienne Glémot



Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20250925-2025-09-25-16-DE Date de réception préfecture : 06/19/7095

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.